Formulaire de demande de remboursement des titres-services papier pour les utilisateurs

À ENVOYER À PLUXEE

Une fois le formulaire complété, envoyez uniquement la page 1 à Pluxee.

Conservez les titres-services jusqu'à réception de votre remboursement. Il n'est plus nécessaire de nous envoyer vos titres-services par courrier. Si vous ne recevez pas votre remboursement dans les 2 semaines suivant l'envoi de votre demande, veuillez prendre contact avec Pluxee.

A renvoyer via :

https://titres-services.wallonie.be/citoyen/contact
Formulaire de contact

Courrier
Titres Services Wallonie
BP 77 – 1180 Uccle

Nom : _____ **Prénom :** _____

E-Mail : _____ **Adresse :** _____ **N° :** _____ **Bte:** __

N° d'utilisateur : __ __ __ - __ __ __ __ - __ __ __ __ __ **Code postal et Localité :** _____

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TITRES-SERVICES

Montant de la commande : _____

Date de commande : ____ / ____ / 20____

Je demande le remboursement de :

☐ La commande complète

- Numéro de commande (8 chiffres) _____

Vous trouverez ce numéro sur la page de garde de votre commande de titres-services.
Pour vous aider à le trouver, consultez les illustrations de la page 2 avec l'encadré rouge.

OU

☐ D'une partie de la commande

- Nombre de titres-services à rembourser : _____
- Complétez les numéros :
  - → Si vous possédez le titre-service complet, indiquez les numéros mentionnés dans l'encadré vert que vous pouvez consulter dans les illustrations page 2.
  - → Si vous avez uniquement les talons gauche, complétez les numéros mentionnés dans l'encadré jaune que vous pouvez consulter dans les illustrations page 2.

Si les numéros se suivent, indiquez le premier et le dernier. Sinon, indiquez tous les numéros.

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Vous pouvez joindre une photo claire des titres-services ou des talons (optionnel)

« Lu et Approuvé » **je date et je signe :**

____ / ____ / _____

Pluxee Belgium SA
Département Titres-services de la Région Wallonne
Rue Ravenstein 36, 1000 Bruxelles
www.titres-services.wallonie.be · www.dienstleistungsschecks.wallonie.be - Tel : +32 2 401 31 70

À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

Pour une demande de remboursement de la commande complète :

Vous trouverez le numéro de la commande dans **l'encadré rouge**.



Pour une demande de remboursement partiel avec le titre-service complet :

Vous trouverez le numéro du titre-service dans **l'encadré vert.**



Pour une demande de remboursement partiel avec le talon du titre-service :

Vous trouverez le numéro du talon dans **l'encadré jaune.**



À CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

Ne renvoyez pas cette page à Pluxee. Conservez-la pour consulter les informations relatives au remboursement.

Sur quel compte le remboursement sera-t-il effectué ?

- Le remboursement sera effectué sur le dernier compte bancaire de l'utilisateur connu par Pluxee.
- Si vous souhaitez que le remboursement soit effectué sur un autre compte, veuillez mettre à jour vos coordonnées via votre Espace Sécurisé : mes.titres-services.wallonie.be ou compléter le formulaire « Modification des coordonnées » disponible sur notre site internet.

Conditions de remboursement

- Le remboursement sera effectué uniquement si les titres-services sont encore valides au moment de la réception de votre formulaire dûment complété chez Pluxee.
- **Attention :** la date de validité du titre-service ne doit pas être confondue avec la date limite à laquelle l'entreprise agréée doit l'introduire.
- Si les titres-services encore valables ont été achetés durant l'année précédente : Pluxee remboursera les titres-services à raison de 90% de leur valeur d'achat. Vous bénéficiez en effet d'une réduction d'impôt pour autant que vous n'avez pas dépassé le montant maximal déductible fiscalement.

Titres-services d'aide à la maternité

- Les titres-services obtenus dans le cadre de l'aide à la maternité ne sont pas remboursables.
- Les titres-services d'aide à la maternité peuvent être échangés sur base d'une demande de votre caisse d'assurance sociale

En cas de décès de l'utilisateur

- En cas de décès de l'utilisateur, le remboursement sera effectué sur le dernier compte bancaire de l'utilisateur connu par Pluxee.
- Pour un remboursement sur le compte d'un ou plusieurs héritiers, veuillez joindre un certificat d'hérédité ainsi qu'un justificatif bancaire au nom du ou des héritiers.
- Pour un remboursement sur le compte d'un notaire ou d'un avocat, veuillez joindre un relevé d'identité bancaire.

Important

- Ce formulaire concerne uniquement le remboursement des titres-services de l'utilisateur. Il ne doit pas être confondu avec le « bordereau de remise » destiné aux entreprises agréées.
- Vous pouvez détruire vos titres-services dès réception de votre remboursement.

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Elles donnent lieu au droit d'accès et de rectification prévu par la loi du 8/12/92 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès du registre public (Commission de la Protection de la Vie Privée, Rue de la Presse, 35 à 1000 Bruxelles ; commission@privacycommission.be).